

Proposition de fusion du GREQAM et du DEFI

Le 20 mars 2012

0) Contexte

Dans le contexte nouveau créé par leur adossement à une faculté de sciences économiques et de gestion unifiée au sein de l'université d'Aix-Marseille, et par leur participation active au LABEX Aix-Marseille School of Economics (AMSE) maintenant intégré dans le cadre plus global d'A*MIDEX, les unités de recherche en sciences économiques que sont le Groupement de Recherche en Economie Quantitative d'Aix-Marseille (GREQAM) et le Centre de recherche en Développement Economique et en Finance Internationale (DEFI) envisagent de fusionner au sein d'une nouvelle unité de recherche. L'objectif de cette nouvelle unité sera de structurer de façon plus cohérente les efforts et les stratégies de recherches de leurs membres en regroupant au sein d'un même laboratoire la très grande majorité des économistes produisant de la recherche au sens de l'AERES du site d'Aix-Marseille. La nouvelle unité constituerait alors l'une des deux unités de recherche du LABEX AMSE, l'autre unité étant le SESTIM dirigé par Jean-Paul Moatti.

Le présent texte décrit l'accord de fusion envisagé dans ce contexte.

1) Les unités existantes.

1-i) Le GREQAM

Le Groupement de Recherche en Economie Quantitative d'Aix-Marseille (GREQAM) est une unité mixte de recherche (no. 7316) qui est placée, dans le contrat quadriennal débutant le 1^{er} janvier 2012, sous les tutelles du CNRS, de l'EHESS et de l'Université d'Aix-Marseille, en partenariat avec l'Ecole Centrale de Marseille. Cette unité est née en 1994 de la fusion du GREQE (Créé en 1982 à Marseille par Alan P. Kirman, localisé dans le centre de la Vieille Charité), du CRIDESOPE (une unité spécialisée dans la philosophie Economique et localisée dans les bâtiments de l'ancienne caserne Forbin à Aix-en-Provence, et du LEQAM (une unité localisée au Château Lafarge en périphérie d'Aix-en-Provence). Le GREQAM regroupe au 1^{er} janvier 2012 cinquante quatre chercheurs et enseignants-chercheurs à temps plein appartenant, par nombre décroissant, à l'Université d'Aix-Marseille, au CNRS, à l'Ecole Centrale de Marseille, à l'EHESS et à l'université de Toulon-Var. La répartition des chercheurs entre les différentes institutions est détaillée en annexe. Cette force de frappe d'enseignants et de chercheurs est appuyée par une équipe administrative constituée de huit secrétaires, de deux chargés de communication, de trois chargés d'étude et de trois responsables du parc informatique.

1-ii) LE DEFI

Le DEFI est une équipe d'accueil de l'université d'Aix-Marseille. Cette unité est née en 2007 de la fusion de deux anciennes équipes : le CEDERS, et le CEFI. Cette équipe est localisée dans une partie du Château Lafarge en périphérie d'Aix-en-Provence, un bâtiment qu'elle partage avec le GREQAM. Le DEFI comprenait, au 1^{er} janvier 2012 21 enseignants chercheurs permanents, qui dépendent de l'AMU, d'Euromed Management et de l'université des Antilles Guyane. Cette équipe de chercheurs est appuyée par une équipe administrative constituée de deux secrétaires.

2) Organisation de la nouvelle unité de recherche résultant de la fusion

Le DEFI conservera l'intégralité de la surface actuelle mise à sa disposition au Château Lafarge. Les personnels administratifs poursuivront leurs missions respectives au sein du DEFI. De plus, les responsabilités de Mme Martelli, actuelle responsable administrative de l'unité, seront étendues à l'ensemble de la gestion des équipes de chercheurs et personnel localisés au Château Lafarge, ainsi, possiblement qu'à celles du site Aixois. Elle aura notamment accès au système informatique SIFAC qui gère le paiement des missions sur la base des crédits de l'unité de recherche gérés par l'université d'Aix-Marseille

Les innovations qui seront introduites dans la gouvernance de l'UMR par la fusion concernent :

- 1) Une organisation fédérale du laboratoire par départements assortie d'une autonomie de gestion pour chaque département
- 2) la création d'un nouveau département appelé DEFI
- 3) La création d'un bureau qui représentera un échelon de décision supplémentaire entre le conseil de laboratoire et la direction.

1) *L'organisation fédérale de la future UMR*

La taille importante du laboratoire résultant de la fusion – environ 80 chercheurs – ainsi que le souci légitime de préserver l'image et les spécificités du DEFI, conduisent assez naturellement à envisager une gouvernance décentralisée de l'unité préalablement partitionnée en départements. L'organisation actuelle du GREQAM, qui fonctionne de manière centralisée et sans autonomie, est basée sur une partition de ses 54 membres entre quatre départements :

- (i) Microéconomie, finance et interactions
- (ii) Econométrie,
- (iii) Macroéconomie et Economie internationale, et
- (iv) Philosophie économique.

La répartition des chercheurs du GREQAM entre ces départements est indiquée en annexe 1. Jusqu'à maintenant, cette départementalisation du GREQAM, assez peu étanche de fait, n'affectait de manière importante ni le fonctionnement quotidien de l'unité, ni le travail des chercheurs. Elle permettait de faciliter la présentation des recherches des uns et des autres lors de la rédaction de rapport d'activités et des vagues d'évaluation, et de mettre en exergue les grands thèmes de recherche de l'unité. Cette départementalisation trouvait également un écho au Conseil de laboratoire de l'unité. En effet, le directeur de chaque département était membre de droit du Conseil de laboratoire. Certains départements organisent par ailleurs un séminaire spécifique, en plus du séminaire général et du séminaire Eco-lunch qui ont vocation de regrouper l'ensemble des membres du laboratoire. Les séminaires spécifiques sont organisés dans le département de micro-économie (séminaire interactions), le département d'économétrie et le département de philosophie économique.

L'innovation qu'introduira la fusion avec le DEFI consistera en la création d'un cinquième département, « DEFI », organisé autour de la thématique du développement, et qui regroupera la quasi-totalité des chercheurs actuels du DEFI, ainsi, possiblement, qu'un certain nombre de chercheurs du GREQAM se reconnaissant dans cette thématique. Comme les quatre autres départements, le département DEFI aura un directeur, représenté de droit dans le conseil de laboratoire, ainsi que dans le bureau (voir plus loin). Dans sa structure actuelle, le DEFI comprend un département "Microéconomie du développement" et un département "Macroéconomie du développement". Ces deux grandes approches du développement vont continuer à exister dans le cadre de la fusion, même si elles seront regroupées dans le seul département DEFI.

L'organisation fédérale du laboratoire qui résultera de la fusion entraînera une décentralisation du budget qui assurera aux départements la gestion d'une enveloppe budgétaire déterminée sur la base du nombre des chercheurs produisant de la recherche, suivant la formule utilisée par l'Université d'Aix-Marseille. S'agissant du DEFI, la décentralisation budgétaire sera opérée de la manière suivante :

Chaque année, 20 % de la dotation attribuée par l'université d'Aix-Marseille à l'unité de recherche fusionnée aux titres des chercheurs du DEFI, sera réservée à l'administration centrale de l'UMR et les 80 % restants seront attribués au département DEFI et gérés par ce département de manière autonome.

L'autonomie donnée aux départements s'entendra d'un point de vue administratif, budgétaire, et scientifique.

- Sur le plan administratif, le directeur du département aura la pleine latitude pour lancer des invitations, accorder des congés au personnel placé sous sa supervision, inviter des chercheurs, monter des projets de recherche etc.
- Sur le plan budgétaire, et sous réserve de l'acceptation par le président de l'Université d'Aix-Marseille, il recevra du directeur du GREQAM une délégation de signature portant sur le budget alloué au département DEFI dans le cadre de la règle établie ci-haut. Ce budget fera l'objet d'une mention spécifique dans le système de gestion comptable de l'université. Le personnel administratif du DEFI

aura accès au logiciel SIFAC pour engager des dépenses dans le cadre de ce budget. Cet accès au logiciel SIFAC sera assuré par madame Martelli.

- Sur le plan scientifique, le département définira dans le cadre général de la politique scientifique du GREQAM ses orientations dans le domaine du développement et pourra notamment, organiser des séminaires dans le domaine du développement et des programmes de formation complémentaires aux cours dispensés dans le cadre du master AMSE.

2) *La création d'un bureau*

La nouvelle direction du GREQAM est, pour la première fois dans l'histoire du laboratoire, tripartite. Nicolas Gravel assure les fonctions de directeur, alors qu'Anne Péguin et Alain Venditti assurent celles de directeurs adjoints. Dans sa configuration actuelle, la gouvernance du laboratoire est complétée par un conseil de laboratoire et une assemblée générale. La fusion avec le DEFI, et l'autonomie des départements qui est envisagée dans ce cadre, rend utile la création d'un bureau qui sera constitué, outre des trois directeurs, de chaque directeur de département. Ce bureau aura notamment pour mission de préparer les conseils de laboratoire, et d'élaborer les clés de répartition du budget annuel en début d'exercice, avant la validation de ces clés par le conseil de laboratoire.

Des projets de statuts de la future UMR qui résulterait de la fusion sont présentés en annexe 2.

Annexe 1 : Listes des membres du GREQAM par organisme d'origine et département (au 1^{er} janvier 2012)

Chercheur :	Grade	Organisme d'origine	Département
1. Frédéric Aprahamian	MCF	Université de Toulon	Econométrie
2. Stephen Bazen	PR	AMU	Econométrie
3. Mohamed Belhaj	MCF	Centrale Marseille	Microéconomie
4. Sebastian Bervoets	CR	CNRS	Microéconomie
5. Yann Bramoullé	PR	AMU	Microéconomie
6. Raouf Bouccekine	PR	AMU	Macro/Inter
7. Renaud Bourles	MCF	Centrale Marseille	Microéconomie
8. Olivier Chanel	DR	CNRS	Econométrie
9. Pierre-Philippe Combes	DR	CNRS	Macro/inter
10. Russel Davidson	PR	AMU (émérite)	Econométrie
11. Bruno Decreuse	PR	AMU	Macro/inter
12. Habiba Djebarri	PR	AMU	Econométrie
13. Christophe Deissenberg	PR	AMU	Microéconomie
14. Frédéric Deroian	CR	CNRS	Microéconomie
15. Mathieu Faure	MCF	AMU	Microéconomie
16. Emmanuel Flachaire	PR	AMU	Econométrie
17. Thibault Gajdos	DR	CNRS	Microéconomie
18. Claude Gamel	PR	AMU	Philosophie
19. Cecilia Garcia-Penalosa	DR	CNRS	Macro/inter
20. Eric Girardin	PR	AMU	Econométrie
21. Pierre Granier	PR	AMU	Macro/inter
22. Nicolas Gravel	PR	AMU	Microéconomie
23. Philippe Grill	MCF	AMU	Philosophie
24. Nobuyuki Hanaki	PR	AMU	Microéconomie
25. Dominique Henriot	PR	Centrale Marseille	Microéconomie
26. Xavier Joutard	MCF	AMU	Econométrie
27. Feriel Kandil	MCF	AMU	Philosophie
28. Alan P. Kirman	PR	AMU (émérite)	Microéconomie
29. André Lapied	PR	AMU	Philosophie
30. Didier Laussel	PR	AMU	Macro/inter
31. Alain Leroux	PR	AMU	Philosophie
32. Michel Lubrano	DR	CNRS	Econométrie
33. Stéphane Luchini	CR	CNRS	Econométrie
34. Jean Magnan de Bornier	PR	AMU	Philosophie
35. Carine Nourry	PR	AMU	Macro/inter
36. Magali Orillard	PR	AMU	Macro/inter
37. Thierry Paul	PR	AMU	Macro/inter
38. Anne Péguin-Feissolle	DR	CNRS	Econométrie
39. Patrick Pintus	PR	AMU	Macro/inter
40. Costin Protopopescu	MCF	AMU	Econométrie
41. Juliette Rouchier	CR	CNRS	Philosophie
42. Frédéric Rychen	MCF	AMU	Microéconomie
43. Christophe Salvat	CR	CNRS	Philosophie
44. Sonia Schwartz	MCF	AMU	Microéconomie
45. Thomas Seegmuller	CR	CNRS	Macro/inter
46. Antoine Soubeyran	PR	AMU	Microéconomie
47. Hubert Stahn	PR	AMU	Microéconomie
48. Gilbert Tosi	MCF	AMU	Philosophie
49. Alain Trannoy	DE	EHES	Microéconomie
50. Federico Trionfetti	PR	AMU	Macro/inter
51. Tanguy Van Ypersele	PR	AMU	Macro/inter
52. Alain Venditti	DR	CNRS	Macro/inter
53. Bruno Ventelou	CR	CNRS	Microéconomie
54. Jean-Benoît Zimmerman	DR	CNRS	Microéconomie

Annexe 2 : Liste des membres du DEFI (1^{er} janvier 2012)

Chercheur	Grade	Organisme d'appartenance
1. Marcel Aloy	MCF	AMU
2. Recrutement 2012 en remplacement de Nicolas Aubert	MCF	AMU
3. Patricia Augier	MCF	AMU
4. Olivier Bargain	PR	AMU
5. Marion Dovis	MCF	AMU
6. Gilles Dufrénot	PR	AMU
7. Alice Fabre	MCF	AMU
8. Karine Gente	MCF	AMU
9. Julien Hanoteau	PR	Euromed
10. Michel Herland	PR	Université Antille Guyane
11. Thomas Lagoarde-Segot	PR	Euromed
12. Christophe Muller	PR	AMU
13. Gilles Nancy	PR	AMU
14. Sandra Palmero	MCF	AMU
15. Nathalie Roux	IE	AMU
16. Christian Schluter	PR	AMU
17. Benoît Sevi	MCF	AMU
18. René Teboul	MCF	AMU
19. Virginie Vial	MCF	Euromed
20. Pedro Albuquerque	PR	Euromed
21. Gilbert Cette	PR	AMU

Annexe 2 : projet de statuts de la future UMR

Décision portant création d'un conseil de laboratoire et d'un bureau au sein de l'UMR 7316 et statuts de cette unité.

Le Directeur Général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique et notamment son article 3 ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du Centre National de la Recherche Scientifique ;

DECIDE :

Art. 1er - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 7316 intitulée «Groupement de Recherche en Economie Quantitative d'AIX-MARSEILLE» (*GREQAM*).

Art. 2 - Le conseil de laboratoire comprend **seize** membres avec voix délibératives :

- le Directeur de l'unité et les deux directeurs adjoints,
- Les **cinq** directeurs des départements de recherche de l'unité : Le département de microéconomie, le département d'économétrie et de statistique, le département DEFI, le département de macroéconomie et d'économie internationale, et le département de philosophie économique,
- **huit** membres élus.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à six ans.

Art. 3 - Les élections ont lieu au suffrage direct et au scrutin plurinominal à deux tours.

Tout électeur est éligible. Sont électeurs :

- a) les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- b) sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base labintel.

Les électeurs sont répartis dans deux collèges, celui des chercheurs et enseignants-chercheurs d'une part et celui des ITA d'autre part. Chacun de ces collèges peut éventuellement comporter des sous-collèges.

Le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs comprend :

- * un sous-collège constitué par les allocataires de recherche, les boursiers et les allocataires d'enseignement et de recherche (**un** membre élu),
- * un sous-collège constitué par les autres membres de l'unité vérifiant les conditions a ou b ci-dessus (**six** membres élus).

Le collège ITA comprend les personnels ingénieurs ou administratifs en poste dans l'unité (**un** membre élu).

Tout membre d'un conseil de laboratoire quittant définitivement l'unité où il exerçait ses fonctions cesse de faire partie de ce conseil et doit, selon qu'il en aura été membre élu ou nommé, y être remplacé par voie d'élection ou de nomination.

Art. 4 - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 5 - Le conseil de laboratoire est présidé par le Directeur de l'unité. Il se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par son Président, soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.

Le conseil peut entendre, sur invitation de son Président, toute personne participant aux travaux de l'unité, ou appelée à titre d'expert sur un point de l'ordre du jour.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque séance ; celui-ci comporte toute question relevant de la compétence du conseil de laboratoire, inscrite à l'initiative de son Président ou demandée par plus d'un tiers des membres de ce conseil. L'ordre du jour est affiché, huit jours avant la réunion, dans les locaux de l'unité.

Le Président établit, signe et assure la diffusion d'un relevé de conclusions de chacune des séances.

Un règlement intérieur arrête, en tant que de besoin, les autres règles de fonctionnement.

Art. 6 – Il est décidé de la création d'un bureau composé de huit membres. Le directeur de l'unité, les deux directeurs adjoints, et les cinq directeurs du département. Ce bureau a pour tâche de préparer les conseils de laboratoire, et notamment de décider de la clé de répartition du budget annuel de l'unité entre les cinq départements.

Art. 6 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à MARSEILLE, le 7 mars 2012

Pour le Directeur Général
et par délégation
Le Délégué Régional